

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

22 février 2024	Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 22 février 2024 à 17 :00 heures.														
Avis de convocation	L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi.														
Présences	<u>SONT PRÉSENTS :</u> Mme Linda Bergeron, M. Richard Bard et Mme Lucienne Lagacé, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Bernard Caron, maire suppléant. Assiste également à la réunion M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier. Aucun citoyen n'assiste à la rencontre.														
Ordre du jour	IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240201-7926														
Soumissions 663 6 ^e Rue Ouest	ATTENDU QUE la ville de Dégelis a demandé des soumissions sur invitation pour réaliser des travaux de réaménagement intérieur de l'immeuble situé au 663 6 ^e Rue Ouest afin de le rendre conforme au programme du Réseau de service de garde éducatif à l'enfance (RSGE); ATTENDU QU' elle a demandé des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs suivants : <table><tr><td>• Construction Lachance & fils</td><td>N'a pas soumissionné</td></tr><tr><td>• Rénovation Guildo Chouinard</td><td>79 \$/h/employé, taxes en sus</td></tr><tr><td>• Jocrinis</td><td>79,50 \$/h/employé, taxes en sus</td></tr><tr><td>• Construction Z-A-M Inc.</td><td>44 900 \$, taxes en sus</td></tr><tr><td>• Construction Unic</td><td>N'a pas soumissionné</td></tr><tr><td>• Construction L.B.L.</td><td>N'a pas soumissionné</td></tr><tr><td>• Construction J & P Dumont</td><td>N'a pas soumissionné</td></tr></table> ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été déposées dans les délais prescrits et que deux d'entre elles sont conformes au devis; EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement d'accepter la soumission de Rénovation Guildo Chouinard au prix de 79,00 \$/h par employé, taxes en sus, comme étant la soumission la plus basse conforme, pour réaliser les travaux de réaménagement intérieur du 663 6 ^e Rue Ouest. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240202-7926	• Construction Lachance & fils	N'a pas soumissionné	• Rénovation Guildo Chouinard	79 \$/h/employé, taxes en sus	• Jocrinis	79,50 \$/h/employé, taxes en sus	• Construction Z-A-M Inc.	44 900 \$, taxes en sus	• Construction Unic	N'a pas soumissionné	• Construction L.B.L.	N'a pas soumissionné	• Construction J & P Dumont	N'a pas soumissionné
• Construction Lachance & fils	N'a pas soumissionné														
• Rénovation Guildo Chouinard	79 \$/h/employé, taxes en sus														
• Jocrinis	79,50 \$/h/employé, taxes en sus														
• Construction Z-A-M Inc.	44 900 \$, taxes en sus														
• Construction Unic	N'a pas soumissionné														
• Construction L.B.L.	N'a pas soumissionné														
• Construction J & P Dumont	N'a pas soumissionné														
Période de questions	<u>Période de questions :</u> S.O.														
Levée	IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240203-7926														

Bernard Caron, maire suppléant

Sébastien Bourgault, greffier